

LE REFERENTIEL DE L'ARBITRE TERRITORIAL

LES ATTENDUS DU J.A T3

LES ATTENDUS

- **Administratifs**
- **La protection des joueurs**
- **La protection du jeu**
- **Les capacités personnelles**

LES ATTENDUS DU J.A./J.A.J TERRITORIAL

LES ATTENDUS ADMINISTRATIFS

- **Connaître les règles (tests QCM)**
- **Arriver en avance dans la salle, reposé et concentré**
- **Contrôler les installations avant le match (filet ...)**
- **Établir la FDME de façon rigoureuse et dans des délais raisonnables**
- **Vérifier les licences et informer en cas de manquements**
- **Établir des directives claires avec la table de marque (fonctionnement, relations, communication...)**

LES ATTENDUS DU J.A./J.A.J TERRITORIAL

LES ATTENDUS DANS LA PROTECTION DU JOUEUR

L'irrégularité se distingue par 4 critères décisionnels :

- La **position du joueur** qui commet l'irrégularité :
 - ❖ De face, de coté, de l'arrière...
- La **partie du corps touchée** :
 - ❖ Haut du corps, bras tireur, jambe, tête, cou, nuque...
- L'**intensité de la faute** :
 - ❖ Détermination de la force du contact corporel
- La **répercussion de la faute** :
 - ❖ Sur la perte du contrôle du corps et du ballon
 - ❖ Sur le déplacement qui est gêné ou empêché
 - ❖ Sur la continuité du jeu qui est interrompue

LES ATTENDUS DU J.A./J.A.J TERRITORIAL

LES ATTENDUS DANS LA PROTECTION DU JOUEUR

La S.P.P (Sanction Personnelle Progressive)

- **J.A T3 et J.A.J T2** : Je sanctionne les fautes qui doivent l'être. Un seuil de 50% est attendu à ce niveau
- **J.A T2 et J.A.J T1** : Sensibilisation et analyse des différents éléments. La sanction commence à prendre du sens. Début de laisser jouer sans laisser faire. La sanction doit être communiquée pour son assimilation. La cohérence sur toute la rencontre n'est pas un attendu
- **J.A T1** : Le principe c'est même faute = même sanction tout au long de la rencontre.

La SPP doit s'inscrire dans le laisser jouer sans tomber dans le laisser faire, dans une démarche de prévention pour fixer les limites de jeu (fixer les interdits). Elle doit être communiquée

LES ATTENDUS DU J.A./J.A.J TERRITORIAL

LES ATTENDUS DANS LA PROTECTION DU JOUEUR

La S.P.A (Sanction Personnelle Adaptée)

- **J.A T3 et J.A.J T2** : Sanctionner le non négociable. Pas d'obligation de poser la sanction correspondante à la situation (exemple mettre 2' sur une faute qui mérite rouge, mettre rouge sur une faute qui mérite bleu ...)
- **J.A T2/T1 et J.A.J T1** : Sanctionner le non négociable avec la sanction qui correspond

LES ATTENDUS DU J.A./J.A.J TERRITORIAL

LES ATTENDUS DANS LA PROTECTION DU JEU

Le passage en force

- **Les repères à utiliser pour le juge arbitre sont :**
 - ❖ **Gain d'espace / espace libre**
 - ❖ **Couloir de jeu direct**
 - ❖ **Cylindre défensif**
 - ❖ **Courses**
 - ❖ **Alignement, positionnement des épaules**
- **Les choix devront gagner en cohérence au fur et à mesure que l'arbitre gagne en compétences**
- **J.A T3 et J.A.J T2 : Repérer et siffler les PF Flagrants (grands espaces)**
- **J.A T2 et J.A.J T1 : T3 + sensibilisation au PF dans le petit espace**
 - ❖ **ailier (occupation de l'espace libre)**
 - ❖ **Pivot (mauvais blocs)**
- **J.A T1 : Maîtrise de la lecture du duel dans les grands et petit espace**
- **Potentialité à détecter : Lecture ou sensibilisation aux intentions de jeu (refus de combat, refus de tir, pas de solution) ou détection du PF à faible vitesse**

LES ATTENDUS DU J.A./J.A.J TERRITORIAL

LES ATTENDUS DANS LA PROTECTION DU JEU

Le Marché

- **J.A T3 et J.A.J T2** : Maîtrise du marcher sans duel (simple) dans le gain d'espace
- **J.A T2 et J.A.J T1** : T3 + sensibilisation du marcher sur le duel (détection, ne pas en tirer avantage...)
- **J.A T1** : T2 + prise en compte du rapport de force, distance de combat, petit espace (débordement ...). Capacité à ne pas accorder de but sur un marcher

LES ATTENDUS DU J.A/J.A.J TERRITORIAL

LES ATTENDUS DANS LA PROTECTION DU JEU

Le Jet de 7m

- Il s'agit ici de s'appuyer sur les notions vues dans le duels mais de les mettre en lien avec la définition de l'occasion manifeste de but
 - ❖ Règle 14 (le jet de 7 mètres)
 - ❖ Interprétation n° 6 (définition d'une OMB)
- Les choix devront gagner en cohérence au fur et à mesure que l'arbitre gagne en compétences
- **J.A T3 et J.A.J T2** : Maîtrise de l'OMB flagrante (couloir de jeu dégagé, occupation active de la zone pour défendre)
- **J.A T2 et J.A.J T1** : T3 + lecture des situations d'OMB à l'aile et de l'usage volontaire de la zone
- **J.A T1** : Maîtrise de l'OMB avec une sensibilisation à la notion de zone grise. La gestuelle devra correspondre à la situation (voir chapitre communication)

LES ATTENDUS DU J.A./J.A.J TERRITORIAL

LES ATTENDUS DANS LA PROTECTION DU JEU

Le laisser jouer

- On y place les notions de continuité du jeu
 - ❖ Laisser jouer (ne pas siffler trop tôt)
 - ❖ Avantage (choisir de laisser jouer malgré une irrégularité car celle-ci ne porte pas de préjudice immédiat)
 - ❖ Sanction différée
- **Rappel** : l'intervention ne doit pas profiter à celui qui commet la faute
- **J.A T3 et J.A.J T2** : Réaction flash, je vois je siffle. Pas d'avantage réel mais une volonté de ne pas subir doit ressortir
- **J.A T2 et J.A.J T1** : Sensibilisation au coup de sifflet intempestifs (ceux qui coupent le jeu ou une action prometteuse, provoquent un préjudice, nuit au crédit d'action)
- **J.A T1** : Laisser jouer sans laisser faire (Cf sanctions) mais une intervention précoce pour sanctionner ne doit pas être pénalisée. Pas d'intervention intempestives

LES ATTENDUS DU J.A T3

LES ATTENDUS DANS LA PROTECTION DU JEU

Le jeu passif

- **Le jeu passif permet de dynamiser le jeu. Il valorise les défenses efficaces et favorise l'équité.**
- **Sa mise en place se doit d'être cohérente entre les équipes et sur les mêmes situations de jeu**
- **Rappel, il respecte le principe du SVP. Il sanctionne les équipes qui ne :**
 - ❖ **Savent pas jouer (bagage technique insuffisant)**
 - ❖ **Veulent pas jouer (gain de temps, infériorité ...)**
 - ❖ **Peuvent pas jouer (échec, latéralité ...)**
- **J.A T3 et J.A.J T2 : Détecter les situations de jeu passif et lever le bras**
- **J.A T2 et J.A.J T1 : T3 + prise en compte du contexte (situations offensives longues, en échec, infériorité, score ...), sensibilisation sur la sortie de jeu passif**
- **J.A T1 : T2+ cohérence et équité des choix, timing dans la mise en place du geste 17, sortir d'une situation de jeu passif au bon moment**

LES ATTENDUS DU J.A./J.A.J TERRITORIAL

LES ATTENDUS DANS LA PROTECTION DU JEU

L'exécution des jets

- **L'exécution des jets se doit d'être maîtrisée quelque soit le niveau. Cela concerne :**
 - ❖ **Renvoi**
 - ❖ **Remise en jeu**
 - ❖ **Jets francs**
 - ❖ **Jets de 7 mètres**
 - ❖ **Engagement**

LES ATTENDUS DU J.A/J.A.J TERRITORIAL

LES ATTENDUS DANS LES CAPACITES PERSONNELLES

Le comportement

- **J.A T3 et J.A.J T2** : Lucidité, calme, prendre du recul face à l'agressivité, faire face, assumer ses choix
- **J.A T2 et J.A.J T1** : T3 + sensibilisation à une gestion efficace du money-time, capacité à anticiper les conflits (repérer). Ne pas tomber dans l'autoritarisme.
- **J.A T1** : T2 + maîtrise du money-time, équité, empathie (anticiper et rechercher des solutions sur les situations conflictuelles).

LES ATTENDUS DU J.A./J.A.J TERRITORIAL

LES ATTENDUS DANS LES CAPACITES PERSONNELLES

L'aptitude physique

- **J.A T3 et J.A.J T2** : Permutations (si binôme) et déplacements pour suivre le jeu.
- **J.A T2 et J.A.J T1** : T3 + efficacité du déplacement (latéral / profondeur). Pas de déplacements inutiles. Développer la notion de « recherche d'angle »
- **J.A T1** : T2 + adaptation des déplacements en fonction du jeu (latéral / profondeur). Garder un visuel constant sur la situation. Déplacement à l'endroit de la faute si ça apporte une plus-value.

LES ATTENDUS DU J.A./J.A.J TERRITORIAL

LES ATTENDUS DANS LES CAPACITES PERSONNELLES

La communication

- Elle est à la fois visuelle, gestuelle, corporelle, et tient compte du coup de sifflet
- Elle peut adopter différents rôles (entre autres)
 - ❖ Donner des indications / informer
 - ❖ Justifier (qui est différent de se justifier)
 - ❖ Désamorcer un conflit
 - ❖ Prévention
- **J.A T3 et J.A.J T2**: Gestuelle réglementaire, communication avec la table (sanction) et début de modulation
- **J.A T2 et J.A.J T1**: Gestuelle réglementaire claire et visible, principe du : 1. sportif 2. disciplinaire, communication explicative sur les fautes attaquants et les sanctions, modulation du coup de sifflet
- **J.A T1** : T2 + interaction avec les acteurs et l'environnement. Début de communication préventive ou pour apaiser, début de communication pour justifier ses choix

MERCI DE VOTRE ATTENTION



